



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Audit Eurex**  
Société de commissaires aux comptes  
28, rue Notre Dame des Victoires  
75002 Paris  
France

*Easyvista S.A.*

***Rapport spécial des commissaires aux comptes sur  
les conventions réglementées***

Assemblée générale mixte d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31  
décembre 2019

Easyvista S.A.

Immeuble Horizon 1

10, allée Bienvenue - 93160 Noisy-le-Grand

*Ce rapport contient 4 pages*



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Audit Eurex**  
Société de commissaires aux comptes  
28, rue Notre Dame des Victoires  
75002 Paris  
France

## **Easyvista S.A.**

Siège social : Immeuble Horizon 1  
10, allée Bienvenue - 93160 Noisy-le-Grand  
Capital social : € 3 195 036

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale mixte d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Easyvista S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**


---

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Contrat de prestations de services avec Necsem Capital S.A.S.**
  - Nature et objet : Mise en place d'un contrat de prestations de conseils stratégiques des dirigeants du groupe Easyvista avec la société Necsem Capital, présidée par Thibaud Poirier de Clisson.
  - Modalités : Le contrat prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 15 mois expirant le 31 mars 2020. Les prestations sont facturées mensuellement sur une base forfaitaire de 16 666 € HT par mois.
  - Situation au 31 décembre 2019 :
    - La charge comptabilisée par EASYVISTA S.A. pour ce contrat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 s'élève à 199 992 € HT.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**


---

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention d'avances en compte courant avec les filiales**
  - Nature et objet : Mise en place d'avances en comptes courant avec les filiales.
  - Personnes concernées : Sylvain Gauthier (Président-Directeur général) et Jamal Labeled (Directeur Général Délégué).
  - Modalités : Les comptes courants sont rémunérés au taux maximum déductible fiscalement en France sans pouvoir être inférieurs à 3%.
  - Situation au 31 décembre 2019 :

En €

Société	Solde au bilan de la société EASYVISTA S.A. (France) au 31/12/2019 Créances/ (Dettes)	Montant comptabilisé en Produits / (Charges) (HT)
EasyVista SA (Portugal)	(1 037 450)	(28 926)
EasyVista SL (Espagne)	450 520	3 299
EasyVista Srl (Italie)	(693 468)	(20 672)
EasyVista Ltd (Royaume-Uni)	(504 215)	(13 069)
EasyVista Inc (Etats-Unis)	18 019 094	491 069
Logiciels EasyVista Inc (Canada)	1 367 515	40 479
EasyVista GmbH (Allemagne)	355 332	12 311

- **Prêt participatif au profit d'EASYVISTA S.L.**
  - Nature et objet : Mise en place d'un prêt participatif d'un montant de 400 000 € par EASYVISTA S.A. (France) au profit de la société EASYVISTA SL (Espagne).
  - Modalités : Le prêt est rémunéré par un intérêt représentant la plus petite des deux sommes suivantes :
    - Intérêt calculé au taux Euribor 1 mois majoré de 1,5%.
    - Intérêt égal à 1% du chiffre d'affaires hors facturation inter-compagnies de la période concernée.
  - Situation au 31 décembre 2019 :
    - Le solde du prêt au bilan s'élève à 400 000 €.
    - Les intérêts courus depuis l'origine et figurant à l'actif du bilan s'élèvent à 20 344 €. Les produits comptabilisés au titre des intérêts de l'exercice clos au 31 décembre 2019 s'élèvent à 4 417 € HT.

Paris La Défense, le 30 avril 2020

Paris, le 30 avril 2020

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Audit Eurex



Eric Lefebvre  
Associé

Sandrine Jeanjacquot  
Associée